

EURAZEO SE

Attestation des commissaires aux comptes sur
les informations communiquées dans le cadre de
l'article L. 225-115 5° du code de commerce
relatif au montant global des versements
effectués en application des 1 à 5 de l'article 238
bis du code général des impôts

Exercice clos le 31 décembre 2023

MAZARS

SIEGE SOCIAL: 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

SIEGE SOCIAL : 63, RUE DE VILLIERS - 92208 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 56 57 58 59 - FAX : +33 (0) 1 56 57 58 60

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 1 975 000 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2024

Les commissaires aux comptes

Mazars

PricewaterhouseCoopers Audit

DocuSigned by:

0F6B776F47874AA...

Isabelle Massa

DocuSigned by:

0679079099DF4E5...

Guillaume Machin

DocuSigned by:

2E75F0C7E0784DA...

David Clairotte

Mazars
Madame Isabelle Massa
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
Monsieur David Clairotte
63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

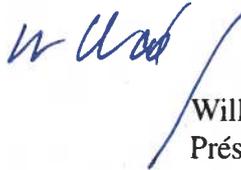
Paris, le 27 mars 2024

ATTESTATION DES DEPENSES DE MECENAT PREVUE A L'ARTICLE 225-115 5° DU CODE DE COMMERCE

Je, soussigné, William Kadouch-Chassaing, Président du Directoire de la société Eurazéo, certifie que le montant global des sommes versées ouvrant droit à la réduction d'impôts visée aux alinéas 1° et 5° de l'article 238 Bis du Code général des impôts pour l'exercice 2023 s'élève à :

1 975 000 €

(un million neuf cent soixante-quinze mille euros).



William Kadouch-Chassaing
Président du directoire

Liste des actions nominatives de mécénat

(art L.225-115-5° du Code de commerce)

Mécénat :

- Don à l'association Institut de l'Engagement,
- Don au Fonds de DOTATION Eurazeo,
- Don à la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale,
- Don à la *French American Foundation*.